

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Convoqué le 26 novembre 2024 pour la séance du 3 décembre 2024 à 17h15

---

La séance est présidée par Madame Leïla NAÏDJI, Vice-Présidente du CCAS de Dunkerque.

► **ONT PARTICIPÉ EN PRÉSENTIEL :**

Madame Leïla NAIDJI – Vice-Présidente  
Madame Delphine CASTELLI – Administratrice  
Madame Joëlle CROCKEY – Administratrice  
Madame Catherine DELESALLE – Administratrice  
Madame Jocelyne FEVER – Administratrice  
Monsieur Josseran FLOCH – Administrateur  
Madame Elisabeth LONGUET – Administratrice  
Madame Laurence OLIVIER – Administratrice  
Madame Michèle PEPIN – Administratrice

► **ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

Monsieur Rémy BECUWE – Administrateur – Pouvoir à Madame Leïla NAIDJI  
Madame Harmonie HARS-GOUTEAU – Administratrice – Pouvoir à Monsieur Josseran FLOCH  
Madame Laurence HUMILIERE – Administratrice – Pouvoir à Madame Jocelyne FEVER  
Madame Virginie VARLET – Administratrice – Pouvoir à Madame Joëlle CROCKEY

**Séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dunkerque en date du 3 décembre 2024**

**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS**

Vu les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 9 octobre 2024 prise en application des textes susvisés,

Vu les crédits ouverts au budget,

Le Conseil d'Administration est invité à prendre acte des décisions signées par Madame la Vice-Présidente depuis la dernière réunion du Conseil :

**1. Convention relative aux modalités de fonctionnement du projet théâtre intergénérationnel entre le Collège Jean Deconinck et la Résidence Autonomie Louis Matthys.**

La convention prend effet à sa date de signature jusque juillet 2025.

**2. Signature entre le CCAS de Dunkerque et la CARSAT de l'avenant n°1 à la convention de financement relative à la réalisation de travaux de réhabilitation de la résidence Louis Matthys.**

L'objet de l'avenant est de décaler la date de démarrage des travaux au 30 juin 2024 et la date d'achèvement au 30 avril 2026.

**3. Signature entre le CCAS de Dunkerque et Habitat Hauts-de-France de l'avenant n°39bis à la convention de location de la résidence autonomie Louis Matthys.**

La redevance locative est fixée à 118 576.22 € pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

**4. Convention d'occupation de locaux entre le CCAS de Dunkerque et le Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique.**

Le Conservatoire met à disposition du CCAS la salle n°29 sise 30 rue de la Cunette à Dunkerque pour la chorale Méli-Mélo.

Cette convention est établie à titre gratuit pour le premier semestre 2025.

**ADOPTÉ**

**Pour le Maire-Président,  
Par délégation,**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

059-200027167-20241203-20241203-CR-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2024

Publication : 09/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

